

M. Vincenzo Chiriaco, président de la CCI de Palerme et membre du Conseil d'administration d'Insuleur

*Conférence de la CRPM sur les nouveaux instruments communautaires de coopération territoriale
(Taormina, Sicile, les 21 et 22 Octobre 2004)*

Mesdames, Messieurs,

je souhaite tout d'abord vous faire part des salutations du président de INSULEUR, M. Romano Mambrini qui, malheureusement a été retenu par l'assemblée d'Eurochambres (le réseau des CCI européennes) qui se tient aujourd'hui à Vienne. Pourtant, il tenait particulièrement à ce que INSULEUR soit présent ici, à Taormina, voilà pourquoi il m'a prié de bien vouloir le représenter, en tant que membre du conseil d'administration.

Tout d'abord, pour ceux qui ne le connaissent pas, INSULEUR est le réseau des chambres de commerce des régions insulaires de l'Union Européenne.

L'insularité, mes chers amis, est une condition permanente.

Cette affirmation pourrait paraître banale, mais aujourd'hui il faut encore le remarquer.

Il n'en est pas moins de l'insularité en conséquence de l'adhésion de nouveaux membres à l'Union Européenne, Etats dont le PIB est moins important de celui de la moyenne européenne, ni en raison de l'inclusion du pont sur le détroit de Messine dans la liste des grandes œuvres stratégiques de l'Union européenne.

L'insularité est donc une condition permanente et donc, sous certains points de vue, défavorable.

Certes, celui qui est née dans une île et qui, à cause de son emploi ou pour d'autres raisons, est obligé de la quitter, ressent ce que nous pouvons appeler, en paraphrasant un grand auteur sicilien, l' « *isolitudine* », c'est-à-dire une sorte de nostalgie de la condition insulaire qui est vue comme un « paradis » en opposition au rythme infernal des régions les plus développées et nanties.

Cependant, si l'on considère cette catégorie – toute à fait particulière – d'individus atteints par une grave pathologie mentale qui brouille leur perception de la réalité en les poussant à vouloir installer des entreprises dans des régions insulaires, et bien, ces pauvres « missionnaires », ils ne peuvent certainement pas, souffrir – eux – d' « *isolitudine* ».

Ils savent très bien, en effet, que les conditions particulières dans lesquelles leurs entreprises se trouvent à œuvrer créent des désavantages en termes de compétition pour leurs activités commerciales tels qu'ils en compromettent le développement, voire même, la survie.

L'insularité se traduit en effet par des surcoûts d'approvisionnement, difficultés logistiques, pénurie des facteurs de production de base (eau, énergie, matières premières, ressources humaines),

ainsi que, par une augmentation accrue des coûts d'écoulement des déchets, carence de zones disponibles pour installer les unités de production, une disponibilité plus réduite de ressources humaines qualifiées et une résistance, de la part de celles existantes, à se déplacer dans d'autres zones.

En synthétisant, l'insularité se traduit en diséconomies dont une étude approfondie commissionnée par INSULEUR à l'Université de Cagliari, coordonnée par prof. Usai, a estimé être égales à 20% des coûts de production.

Les entreprises insulaires, par conséquent, cèdent à leurs concurrents un avantage compétitif qui correspond à un cinquième de la valeur produite par leur activités.

Tout cela, abstraction faite de la dimension insulaire ou de leur éloignement de la métropole.

Il faut bien mettre en exergue ce point, puisque les tendances récentes du débat en cours au niveau communautaire sembleraient faire la part entre les îles grandes et les îles petites, ou bien entre les régions ultrapériphériques et celles qui ne le sont pas.

Certes, les îles mineures ou les régions ultrapériphériques ont des caractéristiques et des problématiques particulières auxquelles il faut s'attaquer de façon spécifique.

Cependant, les désavantages de compétition qui viennent juste d'être mentionnés sont communs à toutes les îles.

L'Union Européenne ne peut non plus oublier que plus des 4/5 des citoyens insulaires européens habitent dans les quatre îles majeures (Sicile, Sardaigne, Corse e Crète) et que plus d'un tiers des citoyens insulaires européens est sicilien.

La Sicile est une île et telle elle restera même si, et lorsque, un pont la reliera au reste de l'Europe.

Le concept d'insularité, en fait, tient à des facteurs structurels qui ne vont pas changer suite à la construction du pont.

Les entreprises qui opèrent en Sicile, de Trapani à Syracuse, en effet continueront à avoir des surcoûts découlant de leur condition, du manque de zones productives, de la pénurie d'eau, de la difficulté à trouver les ressources humaines etc.

Qu'est-ce qu'on peut faire afin de combler ce désavantage compétitif?

A part ce que sont déjà en train de faire ces missionnaires obstinés, qui s'entêtent à investir dans les entreprises des régions insulaires, il faut que les institutions soient partie prenante à ce problème.

Comment?

En premier lieu, en renforçant le système infrastructurel de l'île ;

en second lieu : en faisant recours à des Fonds structurels spéciaux qui ne soient pas ancrés à la variable du PIB, mais plutôt à la condition d'insularité;

en troisième lieu: par un levier fiscal. On ne comprend pas, en effet, pourquoi, alors que Malte ou Chypre ou encore l'Irlande peuvent utiliser le levier fiscal, la Sicile, la Corse ou Crète n'ont pas cette possibilité;

en quatrième lieu : en établissant des réseaux et des accords pour la sauvegarde des droits des régions insulaires.

Il faut faire vite, notamment si l'on tient compte de la donne économique internationale, suivant laquelle la compétitivité des entreprises insulaires résiduelle rétrécit de façon drastique.

En revanche, on propose une seule dernière option: utiliser le levier de l'environnement, qui a un certain attrait en Europe, et demander que l'on introduise les entrepreneurs insulaires parmi les espèces animales menacées, en créant des parcs spéciaux pour la sauvegarde de leur existence.

Merci de votre attention.